



Valorisation du patrimoine religieux de Camargue

CAHIER DES CHARGES

Maître d'ouvrage :
Parc naturel régional de Camargue
Mas du Pont de Rousty
13 200 ARLES

- 1 Contexte
- 2 Objectifs
- 3 Contenu de l'étude
- 4 Remise des propositions

1 Contexte

Au cours de l'année 2004, l'équipe du Parc a réalisé un inventaire du patrimoine bâti de Camargue. Cet inventaire a permis de confirmer l'extraordinaire richesse du patrimoine camarguais et de sensibiliser les différents propriétaires à la nécessité de mettre en œuvre des actions de protection et d'aménagement.

Ce premier inventaire a également révélé l'importance du patrimoine religieux et la présence de plusieurs édifices cultuels dans les différents hameaux de Camargue. Ce patrimoine rural non-protégé passe progressivement sous la responsabilité des communes qui devront en assurer la gestion et l'entretien. Aussi, il apparaît aujourd'hui pertinent d'approfondir cette étude et de l'étendre à toute la commune d'Arles.

2 Objectifs

Afin de valoriser le patrimoine religieux et d'orienter les décisions des partenaires et gestionnaires, le Parc naturel régional propose de conduire une expertise détaillée de ce patrimoine.

Après un diagnostic complet de 8 édifices déterminés comme majeurs, des priorités d'actions, de conservation et d'aménagement seront définies. Elles seront complétées par des propositions d'usages et de développement (projets culturels, touristiques...).

3 Contenu de l'étude

Diagnostic:

Le bureau d'étude réalisera un état des lieux cartographique et photographique de la liste des ouvrages religieux qui lui sera fournie par le Parc.

Il rédigera une fiche de présentation générale pour chaque édifice avec, dans la mesure du possible, une note historique (notamment sur l'architecte s'il est connu), ainsi que l'iconographie ancienne du bâtiment.

Il procédera à une analyse des usages actuels et collectera les attentes des usagers.

Expertise technique:

Une grande partie de l'étude sera consacrée à un descriptif complet de l'état sanitaire ainsi qu'à un relevé architectural précis des édifices comportant :

- un relevé complet au 1/50
- un plan de niveau
- un plan de toiture
- deux coupes
- les façades
- des détails s'il y a lieu.

Le diagnostic déterminera une cartographie précise de l'état sanitaire des édifices ainsi que des différentes pathologies qui seront décrites dans des dossiers spécifiques (sels, structures, humidité...).

Un dossier photographique des détails architecturaux et des pathologies devra être joint.

Proposition d'interventions:

Des propositions d'interventions seront définies sous forme de fiches pour chaque édifice. Elles comporteront deux niveaux d'actions :

- les interventions d'urgence
- les travaux de restauration, avec descriptif

Les moyens à mettre en œuvre pour assurer la sécurité seront étudiés ainsi que des propositions d'aménagements des abords des bâtiments.

Proposition de modes de gestion:

Les conditions d'utilisation optimale des lieux et les possibilités éventuelles de nouveaux usages (développements touristiques, culturels) seront étudiées.

Faisabilité des propositions:

Les coûts de chaque intervention devront être estimés par lots et individualisés par édifices.

Diffusion :

Le bureau d'étude fournira une présentation de l'étude sous forme de diaporama Powerpoint pour une réunion publique et une exposition éventuelle.

➤ **Modalités d'exécution**

Délais : l'étude ne devra pas excéder une durée de 9 mois. Au delà, des pénalités de retard de 1% du montant HT de l'étude seront appliquées par jour de retard.

Equipe : le bureau d'étude précisera dans son offre l'équipe qu'il entend affecter à la mission, en particulier la qualification et l'expérience des intervenants.

Montant : Le bureau d'étude fournira un devis détaillé de sa prestation, là encore individualisé par édifices si possible, en fonction des étapes de la mission et du personnel mis à disposition.

Si certaines mesures en laboratoire s'avèrent nécessaires (salinité...) elles devront être chiffrées.

➤ **Suivi et valorisation :**

Un comité de suivi sera mis en place :

- pour le choix du prestataire sur consultation de trois à six équipes,
- pour une réunion de lancement,
- pour une réunion de validation du travail fourni.

Il sera composé de représentants des partenaires institutionnels du Parc (commune, Service Départemental de l'Architecture et du Paysage...).

Une réunion publique présentera les conclusions de l'étude et sera l'occasion d'un affichage sous forme de panneaux d'exposition extraits des publications, **une exposition** qui pourra circuler en divers points d'accueil et de sensibilisation du territoire.

➤ **Restitution :**

- Un dossier illustré couleur reproductible + format numérique (libres de droits),
- 5 dossiers papier couleur,
- plans, croquis, photomontages et tout autre support jugé pertinent,
- Présentation publique du travail / Exposition.

4. REMISE DES PROPOSITIONS

- Les propositions d'intervention devront comprendre :
 - la démarche d'intervention proposée et le nom du chef de projet,
 - le planning prévisionnel des différentes phases d'intervention, et la durée de la mission,
 - une liste de références de travaux similaires.

Les offres seront jugées sur les capacités du cabinet d'étude à traiter les différents aspects de la mission. Les coûts d'intervention, les références du prestataire et la composition de l'équipe mobilisée seront examinés avec intérêt.

- Les propositions devront être adressées **au plus tard le 10 mars 2006**
à :

Monsieur le Président Parc naturel régional de Camargue Mas du Pont de Rousty - 13 200 ARLES

Pour toute information complémentaire, les personnes suivantes peuvent être contactées au Parc Naturel Régional de Camargue – Tel : 04.90.97.10.40
-M Didier OLIVRY, Directeur.
-Melle Elen Le Roux – Chargée de mission Architecture, Urbanisme, Paysage et Energie.